

MOTION

Dépôt : 9.11.2022
 Yves Cruchten, LSAP
*Débat sur la politique
 européenne et étrangère*

La Chambre des Députés,

REITERANT sa résolution du 28 septembre 2022, dans laquelle elle a condamné les violations massives des droits humains en Iran, appelé les autorités iraniennes à cesser la répression brutale des manifestations, et proclamé sa solidarité avec les femmes et tout le peuple iranien ;

SALUANT la décision du Conseil de l'Union européenne du 17 octobre 2022 d'ajouter onze personnes et quatre entités à la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives dans le cadre du régime existant de sanctions en matière de droits de l'homme à l'encontre de l'Iran, en raison de leur rôle dans la mort de Mahsa Amini et de la réaction violente aux récentes manifestations en Iran ;

CONSTATANT que la répression brutale par les autorités iraniennes continue sans cesse et a déjà causé la mort de 300 personnes, dont une cinquantaine d'enfants, ainsi que la détention de 14.000 personnes ;

NOTANT les rapports de presse que 227 députés iraniens demandent aux instances judiciaires iraniennes l'application de peines sévères aux 14.000 prisonniers ;

CONSIDERANT l'utilisation de drones iraniens par la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine ;

SALUANT la décision du Conseil de l'Union européenne du 20 octobre 2022 d'ajouter trois citoyens iraniens et une entité iranienne à la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives au motif qu'elles compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine ;

CONSIDERANT le mandat du Luxembourg au Conseil des Droits de l'homme des Nations Unies pour la période 2022-2024, dans le cadre duquel il s'est engagé à appuyer les défenseur-e-s des droits humains et à mettre un terme à l'impunité pour violations des droits humains ;

CONSIDERANT la déclaration sur la politique étrangère du ministre des Affaires étrangères et européennes du 8 novembre 2022, dans laquelle il a souligné l'importance pour le Luxembourg et l'UE d'appuyer et de protéger les défenseur-e-s des droits humains en Iran, ainsi que de maintenir la pression sur le régime iranien ;

Invite le gouvernement à :

poursuivre ses travaux au sein du Conseil des Droits de l'homme des Nations Unies en appui aux défenseur-e-s des droits humains en Iran et à travers le monde ;

poursuivre ses efforts, au niveau de l'Union européenne, pour sanctionner les personnes et entités responsables pour la répression violente en Iran dans le cadre du régime de sanctions en matière de droits de l'homme à l'encontre de l'Iran ;

poursuivre ses efforts, au niveau de l'Union européenne, pour sanctionner les personnes et entités responsables pour la fourniture de drones iraniens à la Russie ;

soutenir toute autre initiative visant à amener les responsables iraniens à rendre des comptes pour leurs crimes et de veiller dès aujourd'hui à documenter ces violations des droits humains

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 9 novembre 2022

Le Secrétaire général,



Laurent Scheeck

Le Président,



Fernand Etgen